

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 19 (1928)
Heft: 10

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Administration commune et Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.
Budget pour l'année 1929.

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Subvention ordinaire:	
a) de l'A. S. E.	61 000.—
b) de l'U. C. S.	61 000.—
Indemnité des Institutions de contrôle pour la tenue de la caisse et de la comptabilité	16 000.—
Indemnité de la Section des achats pour l'administration, la tenue des livres et de la caisse	10 000.—
Indemnité de la Caisse de pension de centrales suisses d'électricité pour son administration	10 500.—
Vente de publications	15 000.—
Bulletin et annuaire	7 500.—
Statistique des centrales suisses d'électricité	500.—
Subvention pour l'impression de la statistique des centrales suisses	—.
Travaux payés	18 000.—
	199 500.—
<i>B. Dépenses :</i>	
Frais d'administration générale	13 000.—
Personnel (à traitement fixe)	114 000.—
Frais de voyage du personnel	4 000.—
Caisse de pension, assurances	8 000.—
Payement aux collaborateurs	2 000.—
Loyer	10 500.—
Entretien des locaux (éclairage, chauffage, nettoyage, réparations)	3 000.—
Mobilier	400.—
Frais de bureau (matériel de bureau, ports, téléphones, etc.)	10 000.—
Imprimés pour le bureau	1 500.—
Imprimés à vendre	8 000.—
Bulletin et annuaire	20 000.—
Statistique des centrales suisses d'électricité	—.
Bibliothèque	600.—
Indemnité aux Institutions de contrôle pour les essais se rapportant aux travaux spéciaux	3 500.—
Divers et imprévu	1 000.—
	199 500.—

Union de Centrales Suisses d'Electricité (U. C. S.)

Ordre du jour
de la XXXXVI^{me} assemblée générale ordinaire
à Baden, au Kurtheater (parc du casino),
samedi, le 16 juin 1928, à 15 heures.

1^o Nomination de deux scrutateurs.

2^o Approbation du procès-verbal de la XXXXV^e assemblée générale du 18 juin 1927, à Interlaken¹⁾.

¹⁾ Voir Bulletin 1927, No. 7.

- 3^o Approbation du rapport du comité sur l'année 1927³⁾.
 4^o Compte de l'U. C. S. pour l'exercice 1927³⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
 5^o Approbation du rapport de la section des achats pour l'année 1927³⁾.
 6^o Compte de la section des achats pour l'exercice 1927³⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
 7^o Budget de l'U. C. S. pour 1929³⁾; proposition du comité.
 8^o Budget de la section des achats pour 1929³⁾; proposition du comité.
 9^o Fixation des cotisations des membres de l'U. C. S. pour 1929 conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité³⁾.
 10^o Rapport sur l'activité et les comptes du Secrétariat général en 1927²⁾; approuvé par la commission d'administration.
 11^o Budget du Secrétariat général pour 1929³⁾, approuvé par la commission d'administration.
 12^o Rapport du Comité Suisse de l'Eclairage (C. S. E.) pour l'année 1927 et budget pour 1928²⁾.
 13^o Nominations statutaires:
 a) de 3 membres du comité,
 b) de 2 vérificateurs des comptes et 2 suppléants.
 14^o Divers; propositions des membres.
 15^o Conférence de M. le Prof. E. Meyer-Peter: „Das neue Wasserbaulaboratorium an der Eidgen. Technischen Hochschule und seine Bedeutung für die schweizerischen Elektrizitätswerke“ (avec projections).
 16^o Conférence de M. A. Burri, Zurich: „Förderung des Stromabsatzes in der Schweiz“.
 17^o Communication de M. le directeur E. Baumann, Berne, sur l'exposition nationale pour le travail féminin (Saffa) 1928 à Berne.
 18^o Remise des diplômes aux employés ayant 25 ans de service.

Pour le comité de l'U. C. S.,

Le président: Le secrétaire général:
(sig.) *F. Ringwald.* (sig.) *F. Largiadèr.*

²⁾ Voir Bulletin 1928, No. 8.

³⁾ Voir Bulletin 1927, No. 10.

Comité de l'U.C.S.

Rapport à l'assemblée générale sur l'année 1927.

Pendant l'année écoulée, la composition du comité était la suivante:

MM. Ringwald-Lucerne, président; Bertschinger-Zurich, Cagianut-Berne, Geiser-Schaffhouse, de Montmollin - Lausanne, Nicole - Lausanne, Niesz-Baden, Rochedieu-Le Locle, Trüb-Zurich; secrétaire général: F. Largiadèr; secrétaire de la division économique: O. Ganguillet.

la division économique. C. Gangutel.

Le Bulletin N° 7, page 468, a rapporté au sujet de l'assemblée générale du 18 juin 1927. En remplacement de M. Rochedieu, qui a décliné une réélection, l'assemblée a désigné comme membre du comité M. Andreoni, directeur du Service électrique de la ville de Lugano.

L'alimentation du pays en énergie électrique s'est développée en 1927 d'une manière normale, continue. Les progrès dans la vente d'énergie ont été plus sensibles dans les ménages que dans l'industrie. Le charbon étant redevenu meilleur marché, il y a aujourd'hui

peu de chance de voir l'industrie consommer pour des applications thermiques de l'énergie dite inconstante, en quantité croissante.

Par contre l'énergie de nuit trouve de plus en plus emploi dans l'agriculture et surtout dans les ménages, à des prix qui, quoique modestes, sont cependant plus rémunérateurs que ceux payés pour l'énergie employée en gros à des applications thermiques. Lorsqu'on parcourt les rapports de gestion des différentes entreprises de production et de distribution d'énergie, on constate que l'augmentation des recettes est partout proportionnellement inférieure à l'augmentation dans le débit d'énergie. Nulle part il ne fut question d'élever les prix, les réductions de tarif sont au contraire nombreuses. D'autres réductions se manifesteront si on laisse aux centrales le temps d'amortir leurs installations et si on ne les fait pas trop servir dans l'intérêt du fisc. Si l'on compare nos tarifs avec ceux d'autres pays dont la monnaie est toujours demeurée saine, on constate que nos prix de vente suisses sont les plus faibles. Dans les pays à monnaie dépréciée les prix de l'énergie

doivent subir, après stabilisation de la monnaie, une hausse considérable, sans laquelle les entreprises de distribution d'énergie ne seraient pas en état de subsister. Alors que le chiffre-index du coût de la vie a passé, de 1913 à aujourd'hui, de 100 à 160, le prix moyen de l'énergie a au contraire baissé de quelques pour cent.

L'usine Peuffaire II est la seule nouvelle usine importante de production d'énergie qui ait été mise en service dans le courant de 1927. Les travaux pour l'usine de l'Oberhasli et celle de Rybourg-Schwörstadt ont été poussés activement. Grâce aux précipitations abondantes les centrales suisses ont pu, non seulement faire face à toutes les nouvelles demandes de la clientèle suisse, mais encore exporter près d'un million de kWh.

La publication d'une statistique de la production d'énergie, décidée par les centrales et organisée par le secrétariat économique, a lieu depuis le commencement de 1927. Elle donne mois par mois des renseignements sur la production des centrales de plus de 1000 kW, qui représentent environ le 95 % de la production de toutes les entreprises suisses vendant leur énergie à des tiers. Elle est très appréciée et montre l'intensité d'utilisation des puissances disponibles et le rôle important joué par les réservoirs d'accumulation, non seulement pendant la saison sèche mais aussi pendant toute l'année, pour faire face aux pointes journalières. L'utilisation de l'énergie de nuit est dès maintenant telle, qu'elle吸orbe pendant certaines périodes presque le total de la disponibilité des usines au fil de l'eau (voir diagramme du 14 septembre 1927). Si, un jour, il fallait avoir recours à des réservoirs même pour assurer la fourniture d'énergie de nuit, on sera obligé de se demander si, à certains endroits, cette énergie n'est pas vendue à des prix trop bas.

Réunions et conférences internationales.

Les membres de l'U. C. S. ont eu l'occasion de se rencontrer non seulement à l'assemblée générale mais aussi lors de l'assemblée de discussion qui eut lieu à Langenthal et où l'on parla exclusivement du fourneau-potager à accumulation d'énergie. Tout le monde s'accorde à reconnaître l'influence capitale que pourrait avoir cet appareil sur l'application de l'énergie électrique dans la cuisine. Aussi faut-il espérer que les efforts faits pour son perfectionnement seront couronnés de succès. Une réunion d'ingénieurs, chefs d'exploitation de grandes centrales, précédant l'assemblée de discussion a été organisée pour permettre à ces Messieurs d'échanger leurs vues sur quelques questions spéciales. Le comité de l'U. C. S. se propose de convoquer à l'avenir de temps à autre les ingénieurs des grandes exploitations, pour leur fournir l'occasion et de communiquer leurs expériences et d'en discuter.

Dans le courant de l'année l'U. C. S. a eu l'occasion de se faire représenter à la Conférence internationale des Grands Réseaux; des rapports ont paru à ce sujet au Bulletin 1927, N° 8, et au Bulletin 1928, N° 4.

Législation fédérale.

Les Chambres n'ont pas encore discuté les questions soulevées par le postulat Grimm; il est permis d'en conclure que ces questions n'ont pas un caractère d'urgence. On apprend d'autre part que la question de la disposition des lignes à haute tension dans la région de Ziegelbrücke approche d'une solution qui peut satisfaire les propriétaires des terrains et les entreprises d'électricité. Cette circonstance et la solution intervenue déjà antérieurement pour des lignes à la sortie de la vallée du Rhône sont des preuves suffisantes que notre législation fédérale n'a point besoin de complément allant au delà des propositions de la commission électrotechnique fédérale. Il serait également injuste de prétendre que, faute d'entente, les centrales ne savent pas répondre aux besoins de la clientèle suisse; la statistique de production démontre à l'évidence que les centrales satisfont à toutes les demandes que l'on peut qualifier de «besoins», et qu'elles sont à même d'y satisfaire aussi dans des années de sécheresse.

Commissions.

Le chiffre-index n'ayant pas subi de modification sensible par rapport aux deux années précédentes, nous n'avons pas jugé utile de refaire une statistique des salaires.

La commission des tarifs a de même été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de répéter l'enquête de l'an passé et qu'il suffisait de reprendre ce travail dans 3 ou 4 ans. L'établissement d'un règlement-type a été discuté dans la sous-commission nommée spécialement à cet effet. Le secrétariat économique a été chargé de compléter le projet qu'il avait présenté et de lui donner une autre forme, en tenant compte des avis exprimés pendant cette discussion.

La commission pour l'étude de la nouvelle loi d'expropriation n'a pas eu de raisons de se réunir, par contre un de ses membres, M. le Dr Fehr, s'est chargé de défendre les vues des centrales devant la commission du conseil national. Il est à craindre que, malgré nos efforts, la nouvelle loi introduise dans la procédure pour l'expropriation des complications et des lenteurs.

La commission des assurances, présidée par M^r Dubochet, a rendu un service très appréciable dans la question des assurances contre les responsabilités civiles. Après de longues discussions elle est tombée d'accord avec les compagnies d'assurances sur les termes d'une nouvelle convention qui assure aux centrales, par rapport aux anciennes conditions, une économie de 30 à 35 %.

La Caisse de pensions de Centrales Suisses d'électricité, qui fonctionne depuis cinq ans, se développe conformément à son programme. Elle compte aujourd'hui 70 entreprises avec 3000 assurés. Le déficit, qui se montait à l'origine à 49 % du total des traitements, est ramené aujourd'hui à 35,5 %. Depuis sa fondation la caisse a déjà versé à titre d'indemnités uniques et de pensions fr. 320 000.— à des retraités, des invalides, des veuves et des orphelins.

Le rapport du Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S. renseigne à la page 268 du Bulletin 1928, N° 8, sur les travaux des *commissions communes aux deux associations*, en particulier sur les travaux concernant la révision des prescriptions fédérales.

La commission pour applications thermiques ne s'est pas réunie en 1927. Les essais exécutés avec un fourneau-potager à accumulation basé sur un principe nouveau ont été terminés. Ils permettent d'espérer qu'il sera possible de construire à l'avenir des fourneaux qui chargeront le réseau uniformément pendant 20 heures par jour, sans pour cela absorber au total une quantité d'énergie beaucoup plus considérable que les fourneaux électriques ordinaires, à alimentation directe. L'inventeur, M. Seehaus, a vendu son brevet à l'un de nos meilleurs constructeurs; on peut donc s'attendre à voir apparaître des modèles pratiques dans un avenir pas trop éloigné. Le principe du nouveau fourneau-potager a été expliqué lors de l'assemblée de Langenthal (voir Bulletin 1928, N° 1, page 29).

Les examens des installateurs sollicitant des concessions pour exécuter les installations intérieures des abonnés, ont eu lieu comme les années précédentes, tantôt à Zurich, tantôt à Berne. Depuis l'organisation de ces examens de concert avec l'Union Suisse des Installateurs-électriciens, les centrales nous ont envoyé 404 candidats pour subir les épreuves.

Nos relations avec l'*Union Suisse des consommateurs d'énergie* sont normales; l'année 1927 n'a pas fourni matière à discussion. Notre proposition de créer une commission de conciliation est restée sans réponse. Les investigations que le secrétariat de l'Union Suisse des consommateurs a entreprises pour s'orienter sur la possibilité d'intensifier en Suisse l'emploi de l'énergie électrique, n'étaient pas terminées à fin 1927.

Par une convention avec l'*Association Suisse pour l'aménagement des eaux*, M. Härry, secrétaire de cette association et rédacteur de la «Wasserwirtschaft», a été désigné comme collaborateur économique de l'U. C. S. et de la rédaction du Bulletin.

Le tableau de résistances pour la détermination des courants de court-circuit, dont la confection a été décidée l'année passée, est achevé. Le Bulletin 1927, N° 11, renseigne au sujet de l'emploi du crédit de fr. 4000. Nous engageons vivement les centrales qui ont en vue des commandes importantes de disjoncteurs, à utiliser cet outillage avant de faire leur choix.

La section des achats de l'U. C. S. s'est efforcée, comme l'année précédente, de procurer aux centrales des conditions avantageuses, non seulement pour l'achat des lampes mais aussi pour l'achat des conducteurs isolés, des appareils électro-thermiques et de l'huile pour transformateurs. Nous renvoyons à ce sujet au rapport spécial de la section des achats.

La propagande pour l'amélioration de l'éclairage a été entreprise l'année passée dans quelques villes. Elle consiste en une campagne dont le but est de familiariser peu à peu les instal-

lateurs avec les principes fondamentaux qui trouvent leur application si l'on veut obtenir un bon éclairage, et de montrer au public qu'il a tout intérêt à profiter des progrès récents dans l'art de l'éclairage. Les fabricants de lampes à incandescence ont déjà beaucoup contribué, à l'aide de conférences, à répandre les connaissances que devraient posséder tous les techniciens qui s'occupent de cette matière. On se propose maintenant de moderniser d'abord l'éclairage des devantures de magasins, en organisant dans les principales localités, d'accord avec la «Lichtwirtschaft», des concours de devantures. L'Union des centrales encouragera cette tendance, mais il est évident que le gros du travail de propagande restera à faire par les centrales, chacune dans sa sphère.

Depuis le commencement de 1926, l'U. C. S. est membre actif de l'*Union Internationale de Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique*, qui comprend la plupart des associations de ce genre du monde entier. Nous avons rapporté au Bulletin 1926, N° 10, sur le premier congrès qui a eu lieu à Rome. Un second congrès se tiendra à Paris en 1928; plusieurs rapports de source suisse ont été annoncés.

Au cours de l'année 1927 l'U. C. S. a adhéré à l'*Union Suisse du Commerce et de l'Industrie*. Les associations suivantes nous ont invités l'année passée à prendre part à leurs assemblées générales:

Union Suisse des Installateurs-électriciens,
Vereinigung der Elektrizitätswerke E.V., Berlin,
Verband Deutscher Elektrotechniker, Berlin,
Verband der Elektrizitätswerke, Wien.

Un groupe de directeurs de Centrales Suisses, donnant suite à une invitation des «directeurs des entreprises d'électricité des Pays-Bas», a entrepris en Hollande un voyage d'étude très instructif, dont M. Geiser-Schaffhouse a publié un compte-rendu au Bulletin 1927, N° 7.

L'état des membres de l'U. C. S. a subi en 1927 les modifications suivantes:

nombre de membres le 1 ^{er} janvier 1927	360
sorties en 1927 (principalement par suite de rachats)	8
nouveaux membres	4
état au 31 décembre 1927	356

Finances. Les comptes de l'année et le bilan sont publiés ci-contre et les comptes de la section des achats à la page 355 du présent Bulletin.

Le compte de l'année présente, avec fr. 77 919.47 aux recettes et fr. 79 064.10 aux dépenses, un excédent de dépenses de fr. 1144.63.

Le bilan s'élève le 31 décembre à fr. 215 366.05. Nous proposons de reporter l'excédent des dépenses à compte nouveau.

Zurich, le 26 avril 1928.

Pour le comité
de l'Union de Centrales Suisses d'Electricité,
Le président: Le secrétaire général:
(sig.) F. Ringwald. (sig.) F. Largiadèr.

U.C.S.
Compte de l'année 1927.

	Budget fr.	Compte fr.
<i>A. Recettes :</i>		
Solde de l'année précédente	—	1 923.12
Cotisations des membres	55 000.—	56 620.—
Intérêts	8 250.—	8 969.90
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts généraux	10 000.—	10 000.—
Recettes diverses	—	406.45
Excédent des dépenses	—	1 144.63
	73 250.—	79 064.10
<i>B. Dépenses :</i>		
Cotisations à d'autres associations	1 350.—	2 350.—
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A.S.E. et de l'U.C.S.	56 500.—	56 500.—
Subvention à la Station d'essai des matériaux et à la Station d'étalonnage pour loyer dans l'immeuble	3 000.—	3 000.—
Impôts (sans les impôts de la Section des achats)	800.—	723.65
Subvention pour l'impression de la statistique des centrales suisses d'électricité	3 000.—	3 000.—
Subvention à la Commission de médecins pour l'étude des accidents dûs au courant fort	2 000.—	513.25
Divers	6 600.—	12 977.20
	73 250.—	79 064.10

Bilan au 31 décembre 1927.

	fr.		fr.
<i>Actif:</i>		<i>Passif:</i>	
Valeurs	135 627.—	Capital	131 751.15
Dette de l'A.S.E.	40 000.—	Fonds de réserve	80 231.75
Débiteurs	460.—	Réserve pour un tableau de résistances	664.20
Banque, Carnet de dépôt	10 816.30	Créditeurs	2 718.95
Banque, Compte-courant	24 366.—		
Chèques postaux	2 767.62		
Caisse	184.50		
Solde du compte d'exploitation	1 144.63		
	215 366.05		215 366.05

U.C.S.
Budget pour l'année 1929.

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Cotisations des membres	58 000.—
Intérêts	9 400.—
Subvention de la Section des achats pour buts généraux	10 000.—
	77 400.—

	fr.
<i>B. Dépenses:</i>	
Cotisations à d'autres associations	2 400.—
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A.S.E. et de U.C.S.	61 000.—
Contrat avec l'Association suisse pour l'aménagement des eaux	6 000.—
Impôts (sans les impôts de la Section des achats)	1 000.—
Subvention pour l'impression de la statistique des centrales suisses d'électricité	—
Subvention à la Fondation „Trieur“	500.—
Subvention à la Commission des médecins pour l'étude des accidents dûs au courant fort	2 000.—
Divers et imprévu	4 500.—
	77 400.—

Section des Achats de l'U.C.S.

Rapport à l'assemblée générale de l'Union de Centrales Suisses d'Electricité sur l'année 1927.

Les membres de l'U.C.S. ont acheté au cours de l'année 1927 2 206 377 lampes, dont 80 % environ ont été fabriquées en Suisse. Les abonnés s'habituent peu à peu à la nouvelle dénomination en watts. Ainsi que nous l'avons prévu l'année passée, le nombre des lampes achetées a diminué par rapport à 1926, parce que certaines centrales avaient constitué en 1926 des stocks de lampes de l'ancien type. Une autre raison du recul dans le chiffre des lampes doit être cherchée dans les efforts des installateurs pour engager les centrales à ne plus s'intéresser à la vente des lampes, ou pour le moins à vendre aux prix des tarifs sans rabais. Une troisième raison réside dans le fait que les fabricants font leur possible pour approvisionner les gros consommateurs directement, sans passer par les centrales.

Si les centrales cédaient aux sollicitations des installateurs et des fabricants, en n'accordant aucun rabais à leurs clients, elles agiraient naturellement contre l'intérêt de ces derniers. D'autre part le recul dans la vente des lampes par l'intermédiaire des centrales aurait une influence fâcheuse sur les finances de la section des achats et de l'U.C.S. et rendrait plus difficile l'aide financière accordée à la Station d'Essai des matériaux.

L'accord avec les fabricants de conducteurs isolés et de tubes protecteurs a été renouvelé. Du 1^{er} juillet 1926 au 30 juin 1927, les centrales intéressées ont reçu 2 800 000 m de conducteurs et touché des ristournes pour environ fr. 42 000. Les fabricants fournissent maintenant régulièrement des conducteurs munis du fil ditsinctif de qualité de l'A.S.E.

Les fournitures en huile pour transformateurs ont été exécutées par la même maison que l'année précédente; elles ont donné toute satisfaction.

Les fabricants suisses d'appareils électro-thermiques ont fait aux centrales, sur les bases de notre convention, du 1^{er} juillet 1926 au 30 juin 1927, des fournitures pour fr. 926 100. Les centrales ont reçu, en dehors des rabais, pour fr 18 528 de ristournes. La convention reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Finances. Les comptes annuels et le bilan sont reproduits plus loin. Les recettes se montent à fr. 85 594.62, les dépenses à fr. 58 875.50. Le bilan atteint fr. 109 830.07 à fin décembre 1927. Nous proposons de prélever sur l'excédent des recettes de fr. 26 719.12: fr. 10 000 au profit du fonds de réserve, de reporter fr. 10 000 au compte capital de l'U.C.S., et de porter le solde de fr. 6719.12 à compte nouveau.

Zurich, le 26 avril 1928.

Pour la section des achats de l'U.C.S.

Le président: Le délégué:
(sig.) F. Ringwald. (sig.) O. Ganguiet.

Section des achats de l'U. C. S.
Compte de l'année 1927.

	<i>Budget</i> fr.	<i>Compte</i> fr.
<i>A. Recettes:</i>		
Solde de l'année précédente	—	4 016.19
Provision sur la vente des lampes à incandescence	46 000.—	66 191.31
Provision sur la vente des fils isolés, de l'huile et des appareils électro-thermiques	3 000.—	11 895.35
Intérêts	2 000.—	3 491.77
	51 000.—	85 594.62
<i>B. Dépenses:</i>		
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires	10 000.—	10 000.—
Indemnité à la Station d'essai des matériaux	23 000.—	33 095.65
Essais de l'huile par la Station d'essai des matériaux	1 500.—	2 647.—
Subvention pour buts généraux de l'U. C. S.	10 000.—	10 000.—
Impôts	1 900.—	2 504.30
Divers et imprévu	4 600.—	628.55
Excédent des recettes (solde de l'année précédente y compris)	—	26 719.12
	51 000.—	85 594.62

Bilan au 31 décembre 1927.

	fr.		fr.
<i>Actif:</i>		<i>Passif:</i>	
Valeurs	68 500.—	Fonds d'exploitation	35 000.—
Débiteurs	18 904.48	Fonds de réserve	15 000.—
Banque	21 572.—	Créditeurs	33 110.95
Chèques postaux	634.36	Excédent de recettes du compte d'exploitation	26 719.12
Caisse	219.23		109 830.07
	109 830.07		109 830.07

Section des achats de l'U. C. S.
Budget pour l'année 1929.

	fr.
<i>A. Recettes:</i>	
Provision sur la vente des lampes à incandescence	46 000.—
Provision sur la vente des fils isolés, de l'huile et des appareils électro-thermiques	3 000.—
Intérêts	3 000.—
	52 000.—
<i>B. Dépenses:</i>	
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires	10 000.—
Indemnité à la Station d'essai des matériaux	23 000.—
Essais de l'huile par la Station d'essai des matériaux	1 500.—
Subvention pour buts généraux de l'U. C. S.	10 000.—
Impôts	2 700.—
Divers et imprévu	4 800.—
	52 000.—

Propositions du comité de l'U. C. S. à l'assemblée générale du 16 juin 1928, à Baden.

N^o 2 de l'ordre du jour:

Le procès-verbal de la XXXV^e assemblée générale, du 18 juin 1927 (voir Bulletin 1927, N^o 7, page 468), est approuvé.

N^o 3 de l'ordre du jour:

Le rapport du comité sur l'année 1927 (page 350)¹⁾ est approuvé.

N^o 4 de l'ordre du jour:

a) Le compte de l'Union pour l'année 1927 et le bilan au 31 décembre 1927 (page 353) sont approuvés et décharge est donnée au comité.

b) L'excédent de dépenses de fr. 1144.63 est reporté à compte nouveau.

N^o 5 de l'ordre du jour:

Le rapport de la section des achats sur l'année 1927 (page 354) est approuvé.

N^o 6 de l'ordre du jour:

a) Le compte de la section des achats pour l'année 1927 et le bilan au 31 décembre 1927 (page 355) sont acceptés et décharge est donnée au comité.

b) L'excédent de recettes de fr. 26 719.12 est utilisé comme suit:

1 ^o Versement au fonds de compensation de la section des achats	fr. 10 000.—
2 ^o Versement au compte capital de l'U. C. S.	10 000.—
3 ^o Report à compte nouveau	6 719.12

26 719.12

N^o 7 de l'ordre du jour:

Le budget de l'U. C. S. pour 1929 (page 353/4) est approuvé.

N^o 8 de l'ordre du jour:

Le budget de la section des achats pour 1929 (page 355) est approuvé.

N^o 9 de l'ordre du jour:

Les cotisations des membres pour l'année 1929 sont fixées comme suit:

Membres avec un capital:

fr.	fr.	fr.
de moins de 50 000.—	50 000.—	30.—
de 50 000.— à 250 000.—	250 000.—	60.—
de 250 000.— à 1 000 000.—	1 000 000.—	150.—
de 1 000 000.— à 5 000 000.—	5 000 000.—	340.—
de 5 000 000.— à 10 000 000.—	10 000 000.—	600.—
de plus de 10 000 000.—	10 000 000.—	900.—

N^o 10 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du secrétariat général

¹⁾ Quand le N^o. du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

pour l'année 1927 (voir Bulletin 1928, N^o 8, page 267 et suiv.), approuvés par la commission d'administration.

N^o 11 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du budget du secrétariat général pour 1929 (page 349), approuvé par la commission d'administration.

N^o 12 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Eclairage (C. S. E.) pour l'année 1927 et du budget pour 1929 (voir Bulletin 1928, N^o 8, page 274 et suiv.).

N^o 13 de l'ordre du jour:

a) Nomination de 3 membres du comité; conformément à l'art. 15 des statuts, le mandat expire fin 1928 pour MM.

N. A. Cagianut, Berne;
H. Geiser, Schaffhouse;
W. Trüb, Zurich.

Ces trois messieurs se représentent aux suffrages de l'U. C. S.

b) Nomination de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants: Le comité propose de réélire les réviseurs actuels, MM. *P. Corboz*, Sion, et *E. Graner*, St-Imier, ainsi que leurs suppléants MM. *G. Lorenz*, Thusis, et *R. Schmidt*, Lausanne.

Rapport et proposition des commissaires-vérificateurs de l'U. C. S. à l'assemblée générale du 16 juin 1928. En vertu de notre mandat, nous avons examiné aujourd'hui les comptes de l'U. C. S. ainsi que ceux de la Section des Achats de l'U. C. S. pour l'année 1927.

Nous avons vérifié le solde de caisse et les certificats de dépôt des valeurs figurant à l'inventaire et reconnu la concordance des inscriptions avec l'état de la caisse. Le compte de profits et pertes et le bilan correspondent aux inscriptions faites dans le Grand-Livre.

Nous avons procédé à quelques pointages dans les livres en nous appuyant sur le rapport très détaillé de la Société fiduciaire suisse.

La tenue des livres est excellente, nous proposons donc d'accepter les comptes et de donner décharge au Comité avec remerciements au Caissier.

Zurich, le 9 mai 1928.

(sig.) *P. Corboz.*
(sig.) *E. Graner.*